

Etablissement pénitentiaire de La Croisée

Prison de la Croisée
Chemin des Prés-Neufs 1
1350 Orbe – VD
Switzerland

Rendez-vous de visite :
Du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30
Au minimum 24h avant la visite
024 557 67 00

Articles autorisés une fois par jour (lors des visites ou à remettre à la réception)

- * Cigarettes, * tabac (emballage papier et carton), * filtres, * feuilles à rouler, machine à rouler, pipe, * tabac à pipe, cure-pipe, * cigare de la taille d'une cigarette, briquet jetable, tubes à cigarettes. ATTENTION : Les tabacs et les feuilles à rouler aromatisés sont interdits à l'exception des arômes menthe et vanille.

Articles autorisés une fois par semaine (lors des visites ou à remettre à la réception)

Les produits alimentaires doivent être contenus dans leur emballage d'origine fermé

- Café soluble ou moulu en sachet (ex. recharge)
- Lait en poudre en sachet
- Chocolat en poudre en sachet
- Thé en sachet
- Thé en poudre en sachet
- Sucre en morceaux

Produits non alimentaires

- Taxcard Swisscom
- Vêtements (sauf gants, écharpe, ceinture et cravate). Ces deux derniers articles pourront être remis le temps des comparutions devant le magistrat instructeur ou devant le Tribunal
- Fleurs coupées
- * Piles (uniquement format AA – AAA – AAAA + piles pour montres)
- Petits écouteurs pour la musique
- Rasoirs ou tondeuses électriques (tout type)
- Sèche-cheveux de voyage
- Petit réveil
- Fiche multi prises sans câble
- Brosse à dents manuelle, petit coupe-ongles, brosse à cheveux, peigne, mouchoirs (papier/tissu)
- Instrument de musique non électrique et sans disque dur, après autorisation préalable de l'établissement
- Papeterie (enveloppes, timbres, crayons, stylos, gommes, papier à lettre, classeurs, fourres plastiques, scotch transparent (petit modèle), calculatrice, colle en stick uniquement)
- 10 livres et journaux au maximum à la fois
- Jeux de cartes
- CD audio, DVD ou jeux sous format CD/DVD en version originale (aucune copie acceptée) – 10 articles à la fois tout confondu
- Bijoux (sous la responsabilité de la personne détenue en cas de perte/vol)
- Photos (sans texte)
- Tapis de prière sans boussole
- * Colle pour dentier + produit d'hygiène
- Verres de contact médicaux
- * Produit d'entretien pour verres de contact médicaux
- Etui à lunettes
- Lunettes de soleil
- Elastique pour cheveux
- Calendrier (sans élément métallique)
- Valise ou sac de voyage – dans le mois précédant la sortie (si date connue)

**Les produits marqués d'une étoile « * » doivent être contenus
dans leur emballage d'origine fermé**

Fréquence des colis alimentaires autorisés tous les deux mois

- La fréquence autorisée est de un colis alimentaire de **6 kg maximum tous les deux mois**.
- Un colis alimentaire **supplémentaire** de **6 kg maximum** à l'occasion des Fêtes de Noël, de Pâques et d'anniversaire. **Ces colis doivent parvenir à l'établissement au plus tôt une semaine avant et au plus tard une semaine après les dates respectives.**

Les produits alimentaires doivent être contenu dans leur emballage d'origine fermé

TOUS LES PRODUITS ALIMENTAIRES SONT AUTORISÉS À L'EXCEPTION DES PRODUITS LIQUIDES, PÂTEUX, GAZEUX ET ARTISANAUX QUI NE SONT PAS AUTORISÉS, DE MÊME QUE LE PAIN, LES BRIOCHES, LES BISCOTTES ET LES CHEWING-GUMS

Attention aux spécificités suivantes :

- Chocolat uniquement sans alcool et sans « surprise » à l'intérieur (jouet, bonbons, etc.)
- Fruits frais et secs (sans coquilles)
- Charcuteries diverses, en tranches et sous vide munie d'une étiquette de provenance originale
- Saumon fumé et/ou truite fumée, en tranches et sous vide muni d'une étiquette de provenance originale
- Fromage à pâte dure, sous vide et non râpé muni d'une étiquette de provenance originale. Les emballages en cire (de type babybel) ne sont pas autorisés

REMARQUES IMPORTANTES

- Si un colis contient des marchandises non autorisées ou en quantité excessive, défectueuses ou douteuses, elles seront rendues au(x) visiteur(s), renvoyées à l'expéditeur aux frais de la personne détenue, mises au dépôt, voire détruites avec ou sans l'accord de l'expéditeur et/ou de la personne détenue.

Selon le contenu du colis, l'établissement dénoncera le cas aux services de police.

- Toutes les marchandises doivent nous parvenir dans l'emballage d'origine intact, boîtes métalliques et emballage en verre exclus.
- Toutes les marchandises sont susceptibles d'être ouvertes et contrôlées.
- Aucun médicament, produit parapharmaceutique, produit cosmétique, complément alimentaire quel qu'il soit ne sera accepté, mise à part les articles spécifiquement mentionnés sous la rubrique « Produit non alimentaire »
- Les demandes pour obtenir un instrument de musique sont à adresser à l'établissement par la personne détenue.
- Les CD et/ou DVD qui se trouvent dans des revues ne seront pas remis aux personnes détenues. Ils seront déposés dans son dépôt ou rendu au(x) visiteur(s).
- Les supports de cours (Auxilia, CRED, etc.) sous format CD/DVD seront remis aux personnes détenues après vérification.
- **TOUS LES PRODUITS « FAITS MAISON » SONT INTERDITS.**
- **ARGENT : (uniquement des billets)**
Vous pouvez déposer de l'**argent suisse** sur le compte du détenu (achats possibles au magasin de l'établissement). **MERCI DE DEPOSER L'ARGENT AVANT LA VISITE.**

**LE DÉPÔT DES COLIS EST AUTORISÉ DU LUNDI AU DIMANCHE
DE 8H00 à 11H00 ET DE 14H00 À 16H00**